

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET PÉNALES

N° XXXXXX /MJDHLP/DACP/AC

Abidjan, le 11 MAI 2015

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, atteste que les vérifications faites dans les services de la naturalisation ont révélé que le nommé **XXXXXXXXXXXXXXXX** né le 13 mai 1988 à Abidjan, fils de **XXXXXXXXXXXX** et de **XXXXXXXXXXXX** bénéficiaire du décret n° **XXXXXXX** du 27 décembre 2005 n'a pas été déchu de la nationalité ivoirienne et ne l'a pas non plus perdue.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. /-

P/ Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
des Droits de l'Homme
et des Libertés Publiques

Par ordre
La S/Directrice des Affaires Pénales et des Grâces



Saboré

Mme KOUROUMA-GUIRO Saboré